

C.P. n° 327.03.00-02.02 ETA Région Wall & Com germ - Com germ - Personnel de production

Adaptation suite à : Indexation : 2 %

Validité : depuis le 01/03/2020

Attention ! Un revenu minimum mensuel moyen interprofessionnel est garanti sur base annuelle aux travailleurs âgés de 18 ans au moins. Concrètement, vous devez donc vérifier si la somme des douze rémunérations mensuelles dont le travailleur a bénéficié au cours d'une année, augmentée d'éventuels avantages octroyés, mais à l'exclusion du double pécule de vacances et des compléments de rémunération pour prestations de travail supplémentaires ou tardives, est au moins égale à la somme des douze montants du revenu minimum mensuel moyen garanti.

Régime hebdomadaire : 38h

Catégorie	salaire min.
P1 : Travailleurs de production de niveau 1	10,2510
P2 : Travailleurs de production de niveau 2	10,3533
P3 : Travailleurs de production de niveau 3	10,5000
P4 : Travailleurs de production de niveau 4	10,8436
P5 : Travailleurs de production de niveau 5	11,6592
P6 : Travailleurs de production de niveau 6	11,9179
P7 : Travailleurs de production de niveau 7	12,1328

Travailleurs visés par le salaire minimum garanti:

Régime hebdomadaire : 38h

Age	Ancienneté après	
	0 mois	6 mois
17 ans	7,5032	
18 ans	9,8726	
19 ans	9,8726	10,1345
20 ans	9,8726	10,1345